

Un·e assistant·e maternel·le

Direction de la solidarité, service enfance et famille, crèche familiale

La direction de la solidarité recrute pour son service enfance et famille au sein de sa crèche familiale un·e assistant·e maternel·le.

La Ville de Saint-Herblain propose une offre de garde diversifiée aux familles, avec 7 structures collectives et une structure d'accueil familial du jeune enfant.

La crèche familiale de Saint-Herblain regroupe 25 professionnel·le·s, assistant·e·s maternel·le·s agréé·e·s employé·e·s par la Ville et exerçant à leur domicile.

Missions

Vous accueillerez chaque jour à votre domicile jusqu'à 3 enfants âgés de moins de 3 ans.

Vous ferez partie d'une équipe d'assistant·e·s maternel·le·s d'un quartier et serez encadré·e par un directeur ou une directrice (éducateur ou éducatrice de jeunes enfants) et suivi·e par une puéricul·teur·trice pour toutes questions médicales, sur l'alimentation, le sommeil, etc...

Vous participerez aux journées pédagogiques de la crèche familiale ainsi qu'à la mise en œuvre du projet pédagogique de la crèche familiale en lien avec les autres assistant·e·s maternel·le·s et le directeur ou la directrice.

Vous serez associé·e aux divers événements et sorties organisés par la crèche familiale et serez convié·e à des temps de regroupement avec les enfants et les assistant·e·s maternel·le·s, dans des locaux adaptés.

Enfin, vous participerez à des temps d'analyse de la pratique et groupe de parole avec un·e psychologue, dans un souhait d'accompagner et soutenir les assistant·e·s maternel·le·s dans leurs fonctions auprès des enfants et de leurs parents.

Profil

Vous avez les connaissances de base sur le développement physique et moteur de l'enfant de 0 à 4 ans.

Vous avez le sens de la communication et du contact humain.

Vous êtes patient·e, empathique et êtes doté·e d'une endurance physique et mentale.

Vous avez le sens de l'organisation et de l'autonomie et appréciez le travail en équipe.
Particularités du poste

Agrément délivré par le Conseil Départemental exigé.

Avoir suivi le 1er module de la formation dispensée par le Conseil Départemental. Le 2ème module peut être effectué une fois en poste.

Habiter la commune de Saint-Herblain.

Horaires d'ouverture de la crèche familiale : de 7h30 à 18h30.

Renseignements

Muriel DAVID, Responsable d'unité de la crèche familiale secteur Est ou James MORICEAU
responsable d'unité de la crèche familiale secteur Ouest - 02 28 25 27 99

Les candidatures accompagnées d'un CV, d'une lettre de motivation, de la copie de l'agrément et de l'attestation de formation sont à adresser à :

Monsieur le Maire - BP 50167 – 44802 SAINT HERBLAIN CEDEX ou par mail à
contact@saint-herblain.fr (<mailto:contact@saint-herblain.fr>)